

Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 19 mars 2019

Présents : Tous les conseillers en exercice.

Absents : Monsieur BALMAIN Jean-Paul,
Monsieur VIAL Stéphane avec procuration à Sibué Pascal,
Madame VITALE Julie avec procuration à Besse Yann,
Monsieur PIGNOLI Christophe,
Monsieur RIVET Stève,
Monsieur KOPP Piotr.

- Monsieur le Maire demande à mettre à l'ordre du jour un point exceptionnel :

Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 9 heures hebdomadaires, à partir du 19 mars 2019 pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 9 heures hebdomadaires, à partir du 19 mars 2019 pour une durée d'un an, à l'unanimité.

- Un cahier des charges pour le centre équestre va être fait et sera envoyé à tous les candidats.

- Décide de renouveler la location des 4 chalets bois installés à la Chal pour les loueurs de ski. La location reste identique, soit 500.00 € par an. Les baux sont faits pour une durée de 5 ans, à l'unanimité.

- Approuve à l'unanimité le contrat de mission, service juridique entre la FDSEA et la commune de St Jean d'Arves. Le montant de cette mission s'élève à 393.60 €.

- Décide de verser l'indemnité de conseil à Madame Besson Muriel pour la somme de 573.30 € brut pour l'année 2018, à l'unanimité.

- Décide de ne pas faire de travaux d'infrastructure et des travaux de maintenance pour l'année 2019 avec l'ONF.

- Décide de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour la saison d'été 2019 du 1^{er} juillet 2019 au 31 Août 2019, à l'unanimité.

- Monsieur Le Maire expose au conseil municipal qu'un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants a été réalisé dans le cadre de l'opération intitulée : Secteur Les Sallanches, Le Clos, Mollard, réseau BT de 1 076 ml. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande au SDES de signer l'avenant à la convention initiale dite de co-maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement du seul réseau de distribution publique d'électricité BT et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

- Monsieur Le Maire expose au conseil municipal qu'un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants a été réalisé dans le cadre de l'opération intitulée : Secteur La Villette, réseau BT de 535 ml. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande au SDES de signer l'avenant à la convention initiale dite de co-maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement du seul réseau de distribution publique d'électricité BT et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

- Approuve à l'unanimité, les modifications statutaires du SDES, détaillées dans la délibération du comité syndical du SDES n° CS04-11-2018 en date du 18 décembre 2018.

- Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) propose aux collectivités et établissements publics de son territoire qui souhaitent y recourir un service de conseils juridiques. Compte tenu des avantages que la commune pourrait retirer de l'accomplissement de cette mission, le conseil municipal adhère, au titre des années 2019 et 2020, au service Conseil en droit des collectivités du cdg69, à la date de signature de la convention, donne à Monsieur le Maire, tous pouvoirs aux fins de signer la convention tripartite dont le projet est annexé à la présente délibération et qui sera transmise par le cdg73. Décide que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de 2019.

- Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le déclassement des parties de voie communale du Collet au Mollard (régularisation des réseaux), accepte les échanges avec les propriétaires, accepte le principe et les conditions des échanges, autorise Monsieur le Maire à recevoir les actes à intervenir en la forme administrative et à signer toutes les pièces consécutives, autorise Monsieur Besse Yann - Cédric en sa qualité d'adjoint à représenter la commune en tant qu'échangiste, et à signer toutes les pièces consécutives.

- Approuve le devis de T-Mice pour un nouvel ordinateur pour la commune. Le montant de ce devis s'élève à 1 428.00 € TTC, à l'unanimité.

- Approuve le tarif du forfait piéton des remontées mécaniques pour la saison 2019/2020 à 10 €, à l'unanimité.

- De fixer les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents tels qu'ils sont définis dans le document support standard du compte-rendu de l'entretien professionnel et autorise Monsieur Le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.
